

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} REUNION DE 2008

Séance du 23 juin 2008

CG 08/4^{ème}/III-04

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
CENTRE UNIVERSITAIRE DE TARN-ET-GARONNE**

Lors du vote du Budget Primitif 2008, je vous informais de l'avancement des deux dossiers prévus dans le cadre du Schéma Université 3^{ème} Millénaire – Volet Enseignement Supérieur :

- le restaurant universitaire,
- le bâtiment « Institut Universitaire Professionnalisé - Arts Appliqués - ».

I – Le restaurant universitaire

J'ai le plaisir de vous informer que les travaux, qui avaient démarré le 23 avril 2007, sont terminés et réceptionnés.

Le bilan financier de cette opération, établi sur la base du résultat des travaux réalisés, s'élève à 2 007 295.35 € HT pour 1 982 909.53 € HT initialement prévus. Les 24 385.82 € HT de travaux supplémentaires concernent :

- la mise en place d'un réseau enterré de chauffage entre le nouveau local chaufferie et le bâtiment « administration »,
- le traitement de la clôture côté riverain.

S'agissant des modalités de fonctionnement de ce restaurant universitaire, l'IUFM s'est engagé à en poursuivre la gestion dans les conditions actuelles :

- avec le renfort de quatre Equivalents Temps Plein d'agents du Conseil Général : un cuisinier, deux aide-cuisiniers, deux mi-temps plonge,
- avec la prise en charge des fluides (eau, gaz, électricité) par le Département,
- avec une participation au fonctionnement de 38 113 €

II – Le Bâtiment pédagogique « IUP Arts Appliqués »

La réalisation de cette seconde opération de travaux, qui devrait débuter en 2009, reste conditionnée à l'approbation de la convention financière par la Mairie de Montauban. J'ai demandé au Cabinet d'Architecture de réactualiser les travaux initialement estimés à 1 700 000 €HT, valeur 2003.

Ils s'élèvent à 2 700 000 €HT du fait :

- de l'actualisation des prix.....240 000 €
- de l'application des nouvelles normes d'accessibilité (circulaire 2007).....60 000 €
- du diagnostic termites et du traitement à réaliser (avril 2006).....70 000 €
- des nouvelles normes d'isolation : murs, plafonds, sols (décret Mars 2007).....630 000 €

III – Entretien des bâtiments : travaux de chaufferie

Lors des précédents aménagements du site, il a été retenu que l'ensemble des bâtiments serait desservi, à terme, par une même énergie : le gaz.

Conformément à ce choix, la Médiathèque Montauriol, construite en 1999, a été équipée en énergie gaz pour son chauffage autonome.

Le nouveau restaurant vient d'être équipé au gaz avec une chaufferie évolutive centralisée. A ce jour, une première chaudière est installée. Elle assurera la distribution de l'énergie pour le restaurant mais, également, pour le futur bâtiment « Arts Appliqués ».

L'IUFM et le bâtiment administratif restent les deux derniers bâtiments à être alimentés en fuel, je vous propose, compte tenu du fait que la vieille chaudière de l'IUFM a cessé de fonctionner au mois d'avril, sans réparation possible, de procéder rapidement au raccordement de l'IUFM à la chaufferie évolutive du restaurant. Le montant des travaux de raccordement et l'acquisition d'une chaudière supplémentaire s'élèvent à 230 000 €

A cet effet, je vous demande d'approuver une autorisation de programme et de ratifier l'inscription des crédits de paiement correspondants. En raison de l'urgence de ce dossier, je vous propose de confier à la SEMaTeG la réalisation de ces travaux dans le cadre du prolongement de sa mission de maîtrise d'ouvrage du restaurant. Le

bâtiment IUFM pourrait ainsi bénéficier de chauffage dès le 15 octobre prochain, date officielle du début de la nouvelle saison de chauffe.

A terme, le vieux système de chauffage au fuel du bâtiment administratif pourra également être remplacé selon le même procédé et nous aurons ainsi la même énergie sur l'ensemble du site.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de l'avancement des deux dossiers suivants prévus dans le cadre du schéma université 3ème millénaire – volet enseignement supérieur :

Le restaurant universitaire

- Les travaux sont terminés et réceptionnés ;
- Précise que l'IUFM en poursuivra la gestion de la façon suivante :
 - renfort de 4 équivalents temps plein d'agents du Conseil Général (1 cuisinier, 2 aide-cuisiniers, 2 mi-temps plonge),
 - prise en charge des fluides (eau, gaz, électricité) par le département,
 - participation au fonctionnement de 38 113 €;

Le bâtiment pédagogique « IUP Arts Appliqués »

- La réalisation de cette seconde opération de travaux, qui devrait débiter en 2009, reste conditionnée à l'approbation de la convention financière par la mairie de Montauban ;

– Précise que les travaux réactualisés par le cabinet d'architecture s'élèvent à 2 700 000 €HT du fait :

- de l'actualisation des prix.....240 000 €
- de l'application des nouvelles normes d'accessibilité (circulaire 2007).....60 000 €
- du diagnostic termites et du traitement à réaliser (avril 2006).....70 000 €
- des nouvelles normes d'isolation : murs, plafonds, sols (décret mars 2007).....630 000 €

soit + 1 000 000 €

Entretien des bâtiments : travaux de chaufferie :

- Adopte une autorisation de programme de 230 000 € pour les travaux de raccordement de l'IUFM à la chaufferie évolutive du restaurant et pour l'acquisition d'une chaudière supplémentaire ;
- Décide, en raison de l'urgence de ce dossier, de confier la réalisation de ces travaux à la SEMaTeG dans le cadre du prolongement de sa mission de maîtrise d'ouvrage du restaurant. Le bâtiment IUFM pourra ainsi bénéficier de chauffage dès le 15 octobre prochain, date officielle du début de la nouvelle saison de chauffe ;
- Ratifie les crédits de paiement correspondants à l'article 23815, sous-fonction 23 du budget principal.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,